



Mme Saragosse,
Présidente Directrice Générale
France Medias Monde,
80, rue Camille Desmoulins
92130 Issy Les Moulineaux

Paris, le 16 avril 2019

Madame Saragosse,

Le président de la République vient d'annoncer que le 7 avril serait désormais une journée nationale de commémoration du génocide contre les Tutsi du Rwanda. Cette nouvelle reconnaissance symbolique nous amène à vous alerter sur l'invitation parfois donnée sur vos antennes à des personnalités ayant déjà tenu des propos négationnistes – y compris sur des médias du groupe France Medias Monde.

Ce lundi 8 avril 2019 devait ainsi être invité, dans l'émission « Le Débat » de France 24, Charles Onana, présenté comme journaliste d'investigation, pour commenter notamment les annonces de l'Élysée des derniers jours. Or, dans cette même émission, le 29 juin 2017¹, M. Onana avait fait dévier le débat sur le fait même du génocide des Tutsi – ce qui ne fait pourtant pas débat – en le mettant même en doute, puisqu'il avait nié la caractéristique des victimes : « *Qui l'a dit, qu'une très large majorité des victimes sont Tutsi ?* » (38'25"). A la sortie, le présentateur Raphaël Kahane avait d'ailleurs convenu auprès de l'intervenant de Survie, François Graner, que l'invitation de Charles Onana avait été une erreur.

Ce n'était pourtant pas la première fois que M. Onana tenait publiquement des propos négationnistes. Par exemple, il avait déclaré en 2005 sur les ondes de RFI : « *Dix ans après les faits, le tribunal international ne dispose pas de preuves du génocide des hutus contre leurs compatriotes tutsis* »². Ou encore, lors d'une interview dans un journal congolais en 2012, il avait prétendu dénoncer « *la fausse idée que les Tutsi auraient été "victime d'un génocide" en 1994 au Rwanda et que les rebelles tutsi auraient été les héros de ce drame* »³. Charles Onana sévit également dans ses propres livres, ou dans l'édition : il a ainsi édité le livre négationniste *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali* (éd. Les Intouchables, 2005) de Robin Philpot⁴. Comme l'expliquait déjà l'historienne Barbara Lefebvre en 2007, « *des personnages comme l'essayiste québécois Robin Philpot et le Camerounais Charles Onana, se disant journaliste, apparaissent comme fédérateurs au sein des cercles négationnistes européens et très actifs en France* »⁵.

1 L'émission du 29 juin 2017 faisait suite à des dépôts de plaintes visant d'une part une banque française et d'autre part des responsables politiques et militaires français, pour des transferts d'armes pendant le génocide des Tutsi. Elle visible ici :

<http://www.france24.com/fr/20170629-debat-partie-1-genocide-rwanda-plainte-bnp-paribas-role-france-sherpa>
<http://www.france24.com/fr/20170629-debat-partie-2-genocide-rwanda-plainte-bnp-paribas-role-france-sherpa>

2 « Ainsi va l'Afrique », 11 décembre 2005, en ligne sur http://www1.rfi.fr/actufr/articles/072/article_40367.asp

3 Voir l'interview complète sur <https://www.lecongolais.cd/charles-onana-denonce-le-silence-de-loccident-sur-le-genocide-congolais/>

4 Cet auteur et Charles Onana ont d'ailleurs perdu en première instance et en appel le procès en diffamation qu'ils avaient intenté au journaliste Christophe Ayad, qui les avait décrits dans un article de *Libération* (« Commémoration du génocide : les Tutsis privés de Trocadéro », 6 avril 2004) comme des « auteurs négationnistes ».

5 Barbara Lefebvre, « Réflexions sur le négationnisme du génocide des Tutsis du Rwanda », *Controverses*, n°6, novembre 2007, p. 107 - <http://www.controverses.fr/Sommaires/sommaire6.htm>


Le thème de l'émission « Le Débat » du 8 avril 2019 a changé, au prétexte de l'actualité politique, et M. Onana n'a finalement pas eu l'opportunité de venir s'exprimer sur l'antenne de France 24. Il n'empêche : il y avait été invité. Et cela nous amène à vous alerter pour qu'une telle invitation ne puisse plus avoir lieu au sein de votre groupe.

Nous savons que le travail des journalistes d'une chaîne comme France 24 est de donner la parole aux tenants de différentes thèses, quand celles-ci peuvent être discutées. Par exemple, sur le débat très polémique sur le rôle des autorités françaises entre 1990 et 1994, il est légitime que le Général Jean-Claude Lafourcade ou des chercheurs comme Claudine Vidal puissent être invités pour défendre une position différente de celle que pourrait défendre l'association Survie ou le Capitaine Guillaume Ancel. Nous ne cherchons pas à faire censurer des avis contraires aux nôtres, car le débat est nécessaire à l'établissement de la vérité. Nous pensons que la pluralité des points de vue et la mise en débat sont essentielles au fonctionnement des médias d'une démocratie.

Mais il est incompréhensible que vos antennes puissent servir à nier le génocide, même par des procédés détournés (consistant par exemple à faire des Tutsi les responsables de leur propre extermination, en défendant la thèse d'un complot du FPR qui aurait souhaité ces massacres pour justifier une prise du pouvoir ; ou en brouillant les victimes et les auteurs, en alimentant incidemment l'idée d'un « double génocide »). Car il ne s'agit pas là d'une opinion ou d'une analyse, mais de la négation d'un fait historique, qui prolonge l'entreprise génocidaire en niant aux victimes leur statut. Il ne viendrait d'ailleurs pas à l'idée des journalistes ou des responsables des chaînes de votre groupe d'organiser un débat sur la Shoah avec un tenant des thèses de Robert Faurisson. Non seulement cela nous semble contraire à toute déontologie journalistique⁶, mais c'est répréhensible par la loi depuis 2017 (année où la pénalisation de la négation du génocide des Juifs a été étendue à la négation de celui des Tutsi du Rwanda).

Cela est d'autant plus incompréhensible que France 24 a co-produit le documentaire de Michael Sztanke et Emeline Mauro-Andreux, diffusé en partie le 6 avril et programmé pour le 18 avril, qui a le mérite de ne pas transiger avec des exigences essentielles telles que la désignation des victimes et des auteurs de ce génocide. Nous espérons d'ailleurs que les rédactions du groupe France Medias Monde utiliseront désormais la terminologie de « génocide contre les Tutsi au Rwanda » adoptée par l'ONU ou éventuellement de « génocide des Tutsi au Rwanda », expressions qui ne souffrent aucune ambiguïté. En effet, « génocide rwandais » ne signifie rien car il désigne un pays et non les victimes⁷, de même que « génocide européen » n'est pas employé pour désigner la Shoah. Désigner clairement un génocide, ses victimes et ses auteurs, et empêcher des interventions négationnistes nous semblent être une exigence digne du service public que vous représentez.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.


Marcel Kabanda
Président d'Ibuka France


Marie Bazin
Co-présidente de Survie

6 Et notamment à la [charte de déontologie des journalistes de France Medias Monde](#), qui exige de « Communiquer les faits de manière honnête, s'interdire tout mensonge, approximation, préjugé ou manipulation ».

7 Et les victimes du génocide, c'est-à-dire le groupe social visé par l'entreprise d'extermination, furent bien les Tutsi, même si des Hutu payèrent de leur vie leur engagement politique – comme les résistants furent victimes des nazis pendant que ces derniers tentaient d'exterminer les Juifs.